



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC**

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°2026-426

Édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 12 mars 2026 le projet de règlement N°2026-426 Édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°2026-426 Édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 avril 2026 à 19 h 00 au 477 avenue des Loisirs;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 477 avenue des Loisirs, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.notredamedemontauban.com/règlements

Donné à Notre-Dame-de-Montauban ce 18 mars 2026

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 18^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 18^e JOUR DE MARS 2026

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
directrice générale et greffière-trésorière